

**CADRE RÉGIONAL D'ALLOCATION
BUDGÉTAIRE EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE -
VOLET PROJETS (2026-2028)**

Direction de santé publique

Avril 2026

Édition originale (2018)

Rédaction :

Dominique Corbeil, agente de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière

Collaboration :

Claude Bégin, agent de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière

Validation :

Comité régional en sécurité alimentaire de la Table des partenaires en développement social

Mise en page, révision :

Michèle Dubé et Josée Charron, agentes administratives, Direction de santé publique, CISSS de Lanaudière

Édition 2026

Rédaction :

Marie-Claude Tremblay, agente de planification, programmation et recherche, Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière

Collaboration :

Élyse Brais, chef de l'administration des programmes de santé environnementale, Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière

Mise en page, révision :

Marilou Frenette, agente administrative, Direction de santé publique, Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de Lanaudière

Toute information extraite de ce document devra porter la mention de sa source :

TREMBLAY, M-C. (2026). *Cadre régional d'allocation budgétaire en sécurité alimentaire – Volet Projets (2023-2025)*. Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique.

Ce document est disponible sur le site Internet du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière au www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca, sous l'onglet « Liste de soins et services ».

Pour toute information supplémentaire relative à ce document

Veillez communiquer avec Marie-Claude Tremblay, par courriel :

marie-claude.tremblay.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca

© Centre intégré de santé et des services sociaux de Lanaudière

Dépôt légal

Deuxième trimestre 2026

ISBN : 978-2-555-03509-6 (version PDF)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Table des matières

INTRODUCTION	1
PORTRAIT DE LA CONTRIBUTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE	2
DÉFINITIONS et CONCEPTS	3
<i>Insécurité alimentaire</i>	3
<i>Sécurité alimentaire</i>	3
<i>Système alimentaire</i>	4
<i>Système alimentaire de proximité</i>	4
<i>Saine alimentation pour tous</i>	5
<i>Les déterminants et les environnements favorables</i>	6
<i>Impact populationnel des interventions</i>	7
LE CADRE D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	8
<i>Le but et les objectifs</i>	8
<i>Le budget</i>	8
MODALITÉS D'ALLOCATION	9
<i>Organismes admissibles</i>	9
<i>Projets admissibles</i>	9
<i>Dépenses admissibles et non admissibles</i>	10
<i>Comment faire une demande de financement ?</i>	11
<i>Quelle est la date limite pour présenter un projet ?</i>	11
<i>Où faire parvenir votre demande ?</i>	11
<i>À qui vous adresser pour plus d'informations ?</i>	11
Annexe I	12
BIBLIOGRAPHIE	14

INTRODUCTION

À la suite d'une consultation tenue au cours de l'automne 2000, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) annonçait une stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. En juin 2001, dans le contexte de cette stratégie, une somme non récurrente de 10 millions de dollars a été allouée au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour soutenir la sécurité alimentaire des communautés.

Le MSSS a alors confié la gestion du soutien à la sécurité alimentaire à la Direction générale de la santé publique (DGSP), en collaboration avec les directions régionales de santé publique.

Le programme de subvention avait pour objet de contribuer à l'accroissement de la sécurité alimentaire au Québec en favorisant l'implantation ou la consolidation de projets en matière de sécurité alimentaire dans l'optique du développement social et des communautés. On souhaitait également favoriser une mobilisation intersectorielle dans le domaine en matière de sécurité alimentaire par l'instauration ou la consolidation de mécanismes de concertation à l'échelle locale et régionale.

En mai 2005, le MSSS annonçait la récurrence du budget destiné à la sécurité alimentaire. De nouvelles orientations adoptées par le MSSS en 2006 ont eu pour objet de promouvoir l'autonomie et la prise en charge des individus et des collectivités relativement à leur alimentation, tout en incluant un soutien aux situations alimentaires d'urgence. En 2008, avec la mise à jour du Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire, le MSSS est venu préciser les orientations en matière de sécurité alimentaire (publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-208-01.pdf).

Dans la région de Lanaudière, la Direction de santé publique (DSPublique) offre, depuis 2002, un soutien financier à la sécurité alimentaire en se basant sur les orientations proposées par le MSSS. Plusieurs organismes communautaires bénéficient de l'allocation en sécurité alimentaire pour des activités de dépannage alimentaire ou pour des activités favorisant l'autonomie alimentaire. Ce soutien financier se décline en deux volets. Une partie a été allouée de façon récurrente en mission globale (2017) et l'autre de façon non récurrente par projet. La répartition respecte les proportions suggérées par le cadre de référence du MSSS. Les projets qui ont été soutenus par l'allocation budgétaire 2010-2015 ont bénéficié d'une prolongation jusqu'en 2016-2017. Les projets de 2017 à 2020 ont bénéficié d'une prolongation jusqu'en 2020-2022. Ainsi que les projets de 2023-2025.

Le présent cadre de référence propose les prochaines balises pour soutenir des projets se réalisant au cours de la période financière 2026-2027 à 2027-2028. Il dresse également un bref portrait de la contribution des directions de santé publique à la sécurité alimentaire, précise quelques définitions et concepts liés à la sécurité alimentaire, et présente les modalités du cadre d'allocation budgétaire.

PORTRAIT DE LA CONTRIBUTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE

À l'échelle du Québec, le rapport intitulé « Portrait de la contribution de la santé publique à la sécurité alimentaire » (MSSS, 2015) révèle que la majeure partie des actions réalisées :

- Se situent à un niveau micro-environnemental;
- Permettent d'agir sur le plan des individus qui vivent dans une situation d'insécurité alimentaire, par l'entremise de l'aide alimentaire d'urgence ou d'activités qui visent l'autonomie alimentaire.

En contrepartie, les acteurs de santé publique rencontrés considèrent qu'il serait opportun d'agir au niveau macro-environnemental afin de cibler le système agroalimentaire et les déterminants économiques et sociaux de la sécurité alimentaire.

Ce rapport montre que les acteurs de santé publique ont une contribution importante à la sécurité alimentaire, mais que celle-ci se situe principalement au niveau de l'aide alimentaire malgré leur connaissance de l'ensemble des déterminants de la sécurité alimentaire. Des demandes constantes et grandissantes pour du dépannage alimentaire ainsi que le faible impact des pratiques alternatives pour réduire l'insécurité alimentaire, concourent à maintenir une dynamique centrée sur le soutien aux personnes dans le besoin.

L'insécurité alimentaire est une conséquence de choix collectifs. Les actions permettant de construire la sécurité alimentaire devraient s'inscrire dans une perspective plus large visant la lutte à la pauvreté et la réduction des inégalités sociales de santé. À la lumière des résultats du portrait et des pistes d'action recensées, nous retenons les trois pistes d'actions suivantes :

- 1) Agir sur les déterminants économiques et sociaux de la sécurité alimentaire;
- 2) Agir sur le système agroalimentaire;
- 3) Soutenir le réseau d'aide alimentaire.

DÉFINITIONS et CONCEPTS

Insécurité alimentaire

« Il y a insécurité alimentaire lorsque la disponibilité d'aliments sains et nutritionnellement adéquats, ou la capacité d'acquérir des aliments personnellement satisfaisants par des moyens socialement acceptables sont limitées ou incertaines » (INSPQ, 2011, p.1).

« La difficulté d'avoir un accès physique et économique à des aliments sains en quantité suffisante constitue une barrière importante à une alimentation équilibrée » (INSPQ, 2011, p.1).

« Aujourd'hui, malgré l'abondance de nourriture un peu partout sur le territoire québécois, de nombreux ménages vivent des situations d'insécurité alimentaire qui se traduisent, pour certains, par la crainte de manquer de nourriture et, pour d'autres, par l'utilisation plus ou moins régulière de services offrant une aide alimentaire d'urgence » (INSPQ, 2014, p.1).

L'insécurité alimentaire est vécue par les individus et est principalement reliée au manque d'argent.

Sécurité alimentaire

Le concept de sécurité alimentaire (MSSS, 2008) signifie :

- Chacun a, à tout moment, les moyens, tant physiques qu'économiques, d'accéder à une alimentation suffisante pour mener une vie active et saine;
- L'appétit de chacun à acquérir des aliments est garantie;
- L'accès à une information simple, fiable et objective qui permet de faire des choix éclairés est assuré;
- Les aliments proprement dits sont satisfaisants sur le plan nutritionnel et acceptable sur le plan personnel et culturel;
- Les aliments sont obtenus d'une manière qui respecte la dignité humaine;
- La consommation et la production d'aliments reposent sur des valeurs sociales à la fois justes, équitables et morales;
- Les aliments sont produits et distribués d'une manière respectueuse d'un système agroalimentaire durable.

Système alimentaire

Un système alimentaire durable (SAD) est un réseau de collaboration territorial qui intègre la production, la transformation, la distribution et la consommation de produits alimentaires ainsi que la gestion des matières résiduelles, dans le but d'accroître la santé environnementale, économique et sociale de la collectivité. Il comprend les acteurs, les activités et les infrastructures soutenant la sécurité alimentaire d'une population et repose sur une gouvernance alimentaire territoriale (Vivre en Ville, 2015).

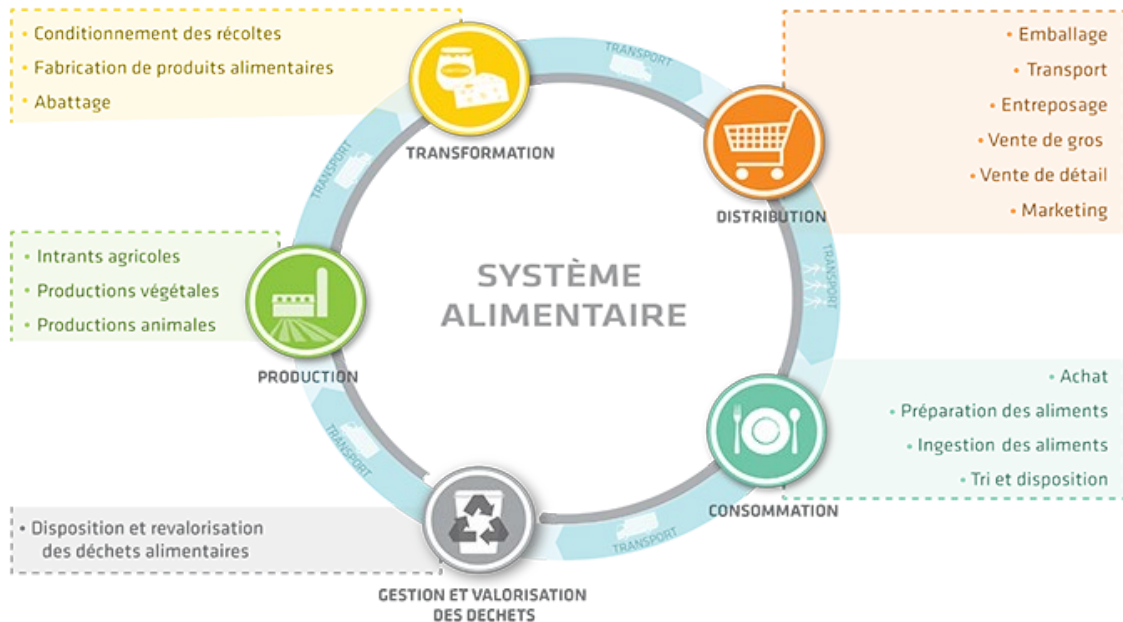


Figure 1

Source : *Vivre en ville*

Un SAD s'intéresse aux interactions et aux synergies possibles entre les différents maillons et secteurs du système alimentaire au sein d'un territoire donné, et à la transformation de l'environnement dans une perspective de sécurité alimentaire et de santé des populations. Il préconise également de mettre en place une action coordonnée et intersectorielle à l'échelle d'un territoire afin de renforcer la dynamique locale des acteurs et l'engagement des collectivités territoriales (Vivre en ville, 2015).

Système alimentaire de proximité

L'alimentation de proximité réfère à l'approvisionnement régulier en aliments accessibles à distance de marche du lieu de résidence, produits à l'intérieur du bassin alimentaire régional (proximité géographique), et distribués au sein de circuits courts ou moyens impliquant un minimum d'intermédiaires (proximité relationnelle). Cela passe notamment par la relocalisation des activités et infrastructures alimentaires à proximité des milieux de vie (Vivre en ville, 2015).

Saine alimentation pour tous

Se nourrir est un des besoins fondamentaux et, à ce titre, une collectivité viable se doit d'assurer l'accès de ses résidents à une alimentation saine. La mise en place de systèmes alimentaires de proximité peut contribuer à la création de milieux de vie de qualité en améliorant l'accès aux aliments pour tous, tout en limitant les coûts environnementaux, énergétiques et monétaires associés à leur production, et à leur transport. Cette stratégie renforcera aussi le secteur agroalimentaire local et les retombées économiques associées.

Pour tendre vers une saine alimentation pour tous, favoriser l'accès aux aliments de qualité est incontournable. Pour ce faire, les actions de type environnemental (environnement favorable), plutôt que les actions axées sur les individus sont à privilégier.

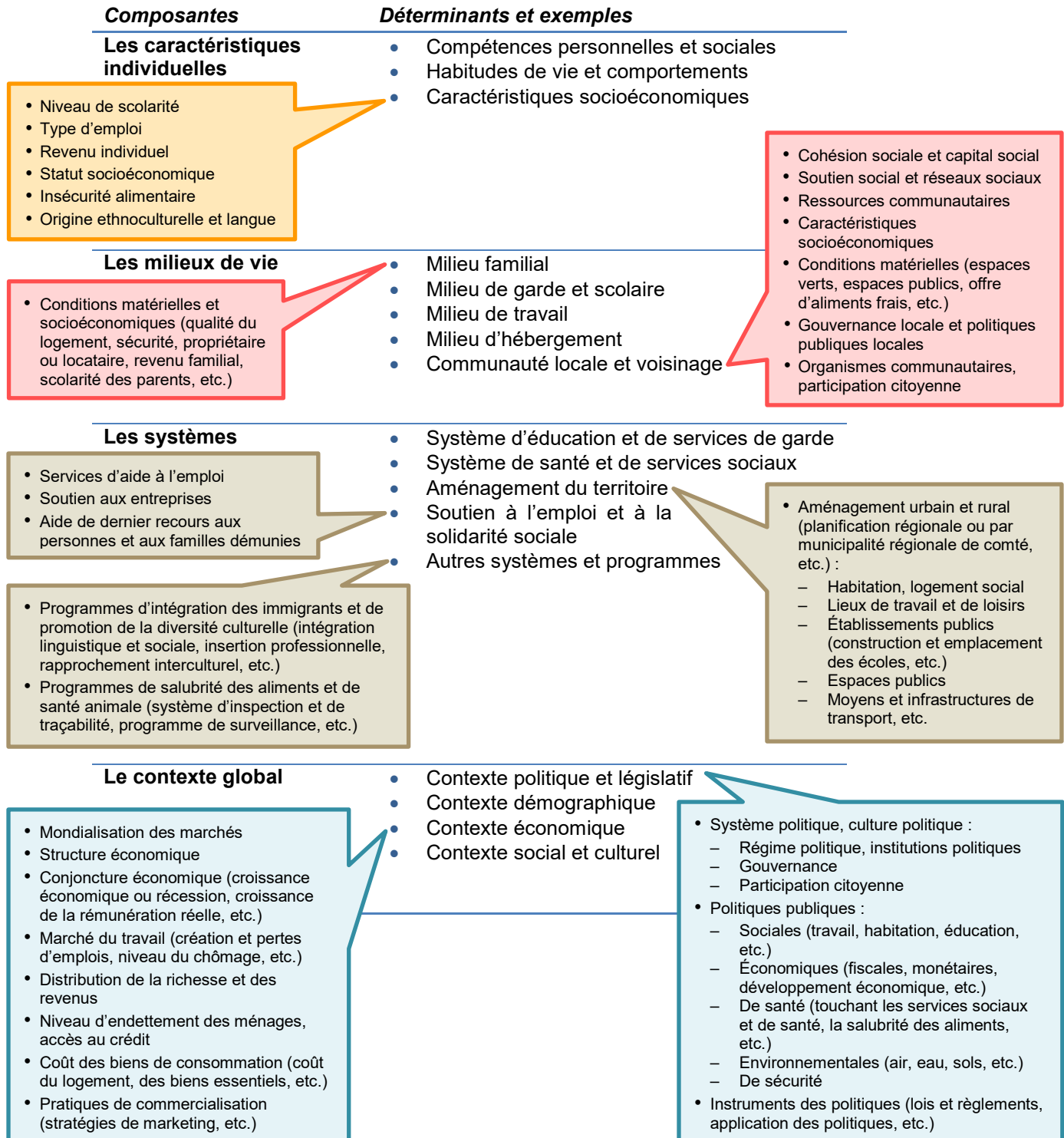
Les actions suivantes sont des exemples d'actions qui visent à offrir un soutien à toute la population, mais avec des modalités ou une intensité qui se module en fonction des besoins des populations défavorisées. Ces interventions prometteuses permettent d'améliorer l'accès aux aliments de qualité pour tous, notamment pour la clientèle vivant en contexte de vulnérabilité :

- 1) Interventions, à l'échelle territoriale ou locale, modulées pour mieux rejoindre les populations défavorisées et répondre à leurs besoins;
- 2) Interventions touchant diverses composantes du système agroalimentaire;
- 3) Implanter un supermarché, une épicerie ou une fruiterie dans un secteur mal desservi;
- 4) Améliorer l'offre alimentaire dans les commerces de proximité (ex. : dépanneurs);
- 5) Implanter des marchés publics, ambulants ou mobiles;
- 6) Mettre en place des jardins collectifs ou communautaires;
- 7) Promouvoir et faciliter l'autocueillette et l'achat d'aliments dans les kiosques de vente à la ferme;
- 8) Initiatives d'achats alternatifs (centre alimentaire communautaire, épicerie solidaire, coopérative d'alimentation, groupe d'achats, etc.);
- 9) Installer et assurer la réfection de fontaines d'eau publiques;
- 10) Faciliter le transport des populations défavorisées vers les lieux d'approvisionnement alimentaire;
- 11) Initiatives réduisant le gaspillage (récupération des surplus, vente d'aliments « moches », etc.);
- 12) Amélioration de l'offre alimentaire en contexte d'aide alimentaire;
- 13) Initiatives de transformation alimentaire.

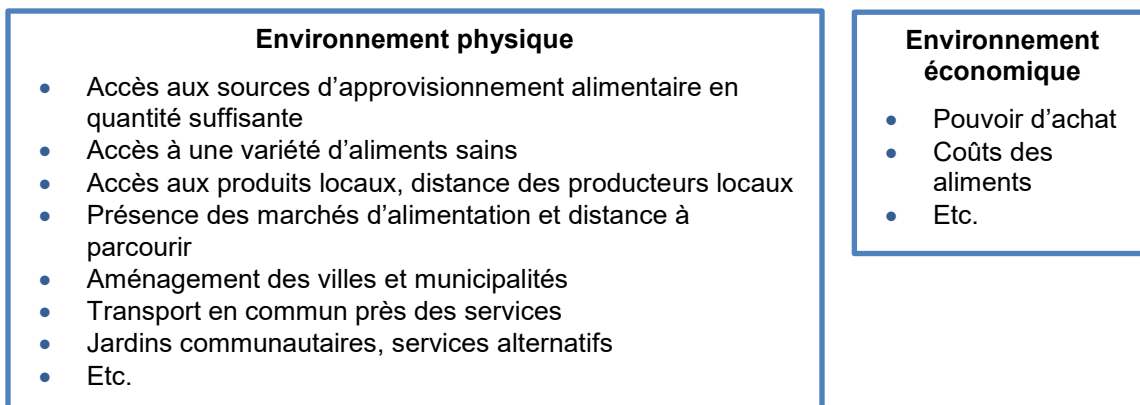
Les déterminants et les environnements favorables

Les déterminants de la santé peuvent être regroupés en quatre composantes (MSSS, 2012).

Les déterminants de la sécurité alimentaire sont les facteurs de risque ou de protection qui influencent la sécurité alimentaire (voir exemples dans les cases de couleur).



Quant aux **environnements favorables** à la santé, ils réfèrent à l'ensemble des éléments de nature **physique, socioculturelle, politique et économique** qui exercent une influence positive sur la santé. Exemples d'environnements à considérer, plus particulièrement en matière de sécurité alimentaire :



Impact populationnel des interventions

La pyramide d'impacts populationnels des interventions en matière de sécurité alimentaire a été développée dans le cadre du Chantier sur les déterminants sociaux de la santé des centres intégrés de santé et de services sociaux de la Montérégie. Elle démontre le niveau d'impact sur la population des différentes interventions en sécurité alimentaire. Dans le haut de la pyramide, les actions présentées agissent surtout au niveau des déterminants individuels. Par contre, plus on descend à la base de la pyramide, plus on agit sur les déterminants collectifs. Les interventions ont ainsi un plus grand impact populationnel.

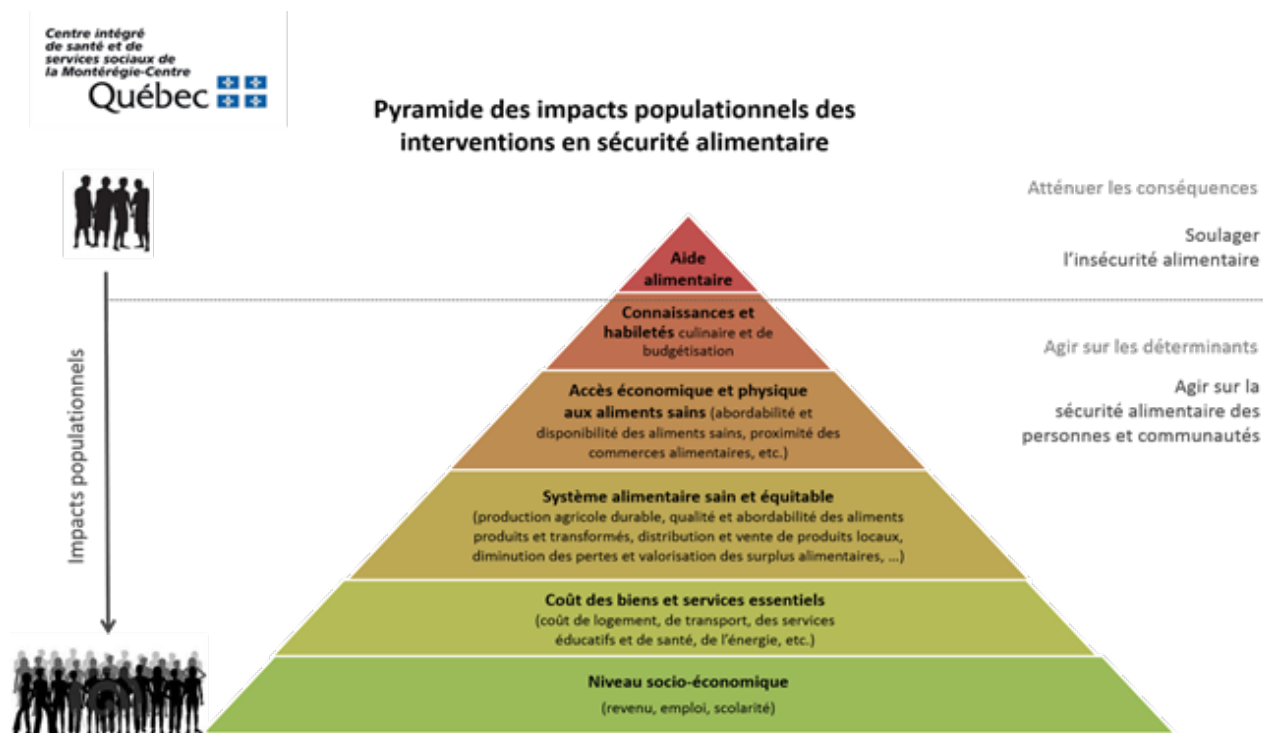


Figure 2 - Pyramide des impacts populationnels des interventions en sécurité alimentaire
Source : CISSS de la Montérégie-Centre

LE CADRE D'ALLOCATION BUDGÉTAIRE EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Le but et les objectifs

Le but de cette allocation budgétaire (2026-2028) est de contribuer à la sécurité alimentaire dans la région de Lanaudière. Pour ce faire, le CISSS de Lanaudière va soutenir la réalisation de projets qui permettent de créer des conditions favorables à la sécurité alimentaire, dont l'accès à une saine alimentation pour tous, tout en agissant notamment sur les déterminants sociaux de la santé. Les **projets** doivent se réaliser en **concertation** et en collaboration, renforcer l'**autonomie** des individus et des collectivités et s'inscrire dans une perspective de **développement des communautés**.

Ainsi, en conformité avec les orientations du cadre de référence national, présentées en introduction, et les définitions et concepts précédents, les objectifs du cadre d'allocation consistent à :

- 1) Renforcer les projets issus de **concertation** locale et régionale en matière de sécurité alimentaire;
- 2) Réaliser des **projets concertés** portant sur les déterminants de la sécurité alimentaire et les environnements favorables (surtout physique et économique).

Le budget

Le CISSS de Lanaudière dispose, pour les années 2026-2028, d'un montant global annuel non récurrent de 121 700 \$ (sujet à indexation). L'allocation octroyée sera versée sous le mode de financement « Projets » et sera administrée par la Direction de santé publique. De cette somme, un montant est réservé annuellement pour soutenir la concertation régionale en sécurité alimentaire. Un montant annuel de 85 190 \$ sera donc alloué pour les années 2026-2027 et 2027-2028 dans le respect d'un principe d'équité territoriale.

Niveau	Répartition des crédits
Régional pour la concertation	30 %
Local pour des projets concertés	70 %

Le financement est alloué sur la base d'un projet planifié sur une période maximale de deux ans. L'allocation de la première année est renouvelée sous réserve de la remise et de la conformité d'un bilan annuel des activités et financier, démontrant l'atteinte des objectifs prévus pour l'année écoulée ainsi que du respect des critères d'allocation budgétaire.

MODALITÉS D'ALLOCATION

Organismes admissibles¹

Répondre aux quatre critères de base de l'action communautaire, c'est-à-dire :

- 1) avoir un statut d'organisme sans but lucratif, être légalement constitué depuis au moins douze mois et avoir son siège social au Québec;
- 2) démontrer un enracinement dans la communauté;
- 3) entretenir une vie associative et démocratique;
- 4) être libre de déterminer sa mission, ses orientations ainsi que ses approches et ses pratiques.

Projets admissibles

Types de demande admissibles :

- Développement **d'initiatives et de projets concertés** en lien avec la sécurité alimentaire², pour et avec la communauté;
- **Consolidation** de projets ou de **mobilisation** en lien avec la sécurité alimentaire.

Les projets visés par le cadre d'allocation doivent permettre de s'inscrire dans un processus de concertation locale ou régionale, favorisant une mobilisation intersectorielle autour de la sécurité alimentaire. Les actions privilégiées doivent refléter les besoins identifiés par la communauté et favoriser :

- La responsabilisation et la participation sociale;
- Le développement du potentiel des personnes;
- La valorisation des ressources et des acquis locaux.

Les actions doivent aussi contribuer à enrichir les participants d'une communauté locale en ce qui concerne leurs compétences, leur autonomie et leur pouvoir d'agir et de décider.

Les projets doivent être planifiés sur deux ans et s'inscrire dans une perspective de développement social et de développement des communautés, plus précisément, les actions proposées devront :

- Faciliter ensemble le développement du système alimentaire durable lanauchois;
- Favoriser l'optimisation et la mutualisation des moyens et ressources pour un système alimentaire durable;
- Générer des solutions/initiatives qui contribuent à l'innovation sociale (selon le SAD);
- Consolider les acquis³.

¹ Cadre normatif du Programme de soutien aux organismes communautaires, dépenses admissibles et non-admissibles, p. 21

² Voir section : Définitions et concepts.

³ [Planification stratégique de Nourrir Lanaudière 2026-2028](#)

Quelques exemples d'initiatives/projets admissibles

Projets favorisant l'accès physique et économique aux aliments sains et nutritifs, dans une perspective d'un système alimentaire sain et durable (approvisionnement, distribution, transformation alimentaire, etc.), tels que :

- Initiatives visant à améliorer l'offre alimentaire dans les commerces de proximité (ex. : dépanneurs, pharmacie);
- Initiatives réduisant le gaspillage (récupération des surplus, vente d'aliments « moches », etc.);
- Initiatives visant l'amélioration de l'offre alimentaire en contexte d'aide alimentaire;
- Initiatives visant à implanter un supermarché, une épicerie, une fruiterie ou un marché public dans un secteur mal desservi;
- Jardins collectifs ou communautaires;
- Groupe d'achats;
- Etc.

Projets favorisant le développement des compétences :

- L'amélioration des connaissances et des habiletés ainsi que la capacité de les utiliser telles que : cours de cuisine, ateliers, popotes, cuisines créatives, administration de budget familial, groupe de surveillance des aubaines, etc.

Dépenses admissibles et non admissibles⁴

Dépenses admissibles :

- Les dépenses nécessaires et directement reliées à la réalisation des activités spécifiques;
- Le salaire des ressources humaines directement reliées à la réalisation des activités spécifiques;
- Le CISSS de Lanaudière peut autoriser des frais de gestion directement reliés à la réalisation des activités spécifiques, qui sont convenus entre les parties et qui peuvent atteindre un maximum de 10 % du financement accordé.

Dépenses non admissibles :

- Les dépenses allouées à la réalisation d'activités qui sont antérieures à leur acceptation, sauf sur entente contraire établie entre les parties;
- Le financement de la dette ou le remboursement d'emprunts déjà conclus ou à venir;
- Les dépenses remboursées par un autre programme;
- Les dépenses visant l'acquisition ou la rénovation de biens immobiliers;
- Les dépassements de coûts;
- Le salaire des ressources humaines ou les dépenses directement reliées aux activités courantes de l'organisme bénéficiaire;
- Les frais de déplacement ou d'utilisation du véhicule de l'organisme à des fins personnelles;
- Les contraventions et les frais juridiques afférents spécifiquement à des condamnations pour des infractions civiles ou criminelles commises par des individus;
- Les dons monétaires à une fondation;
- Les prêts personnels à un employé ou une employée ou à un administrateur ou une administratrice;
- Les dépenses visant à combler un déficit accumulé;
- Toute dépense qui n'est pas liée à la réalisation des activités financées dans le cadre de la convention.

⁴ Cadre normatif du Programme de soutien aux organismes communautaires, dépenses admissibles et non-admissibles, p. 24

Comment faire une demande de financement ?

Pour faire une demande de financement, l'organisme promoteur doit remplir le formulaire de demande disponible sur le site du CISSS de Lanaudière en cliquant sur le lien suivant : [Formulaire de demande de soutien financier 2026-2027](#)

Quelle est la date limite pour présenter un projet ?

Les demandes doivent être acheminées d'ici le **8 mai 2026**.

Où faire parvenir votre demande ?

Votre formulaire complété doit être envoyé par courriel à l'adresse suivante :

Sante.environnementale.CISSLAN@ssss.gouv.qc.ca

À qui vous adresser pour plus d'informations ?

Communiquer avec Marie-Claude Tremblay, agente de planification, programmation et recherche, par courriel : marie-claude.tremblay.cissslان@ssss.gouv.qc.ca

Annexe I

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière



GRILLE D'ANALYSE DES DEMANDES D'ALLOCATION EN SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

1- IDENTIFICATION

Type de projet

MRC

Titre du projet

Organisme communautaire

2- ANALYSE DE LA DEMANDE

Chaque critère est coté sur une échelle de 1 à 4

1. Non satisfaisant 2. Peu satisfaisant 3. Satisfaisant 4. Très satisfaisant

Référence au formulaire

OBJET(S) DU CADRE
D'ALLOCATION

Cote

0
0,00

Les activités du projet correspondent aux objets du Cadre d'allocation

Le projet explique clairement comment il répond aux objets identifiés dans le Cadre d'allocation

Le projet est en cohérence avec la mission/vision de Nourrir Lanaudière

Commentaires

PRÉSENTATION DU
PARTENARIAT

0
0,00

Le projet présente clairement le ou les partenaires impliqués.

Le projet décrit clairement comment il s'inscrit en partenariat avec des organismes de différents secteurs (pas de dédoublement de service déjà existant, etc...).

Le projet est issu d'une table de concertation.

Référence au formulaire
DESCRIPTION DES BESOINS

Cote	
	Les besoins de la clientèle sont clairement énoncés.
	La façon dont les besoins ont été identifiés est bien décrite.
	Le projet couvre plusieurs municipalités.
	Le projet précise clairement la clientèle visée (organisme ou population).
0	
0,00	

Commentaires

VISION

	Le but ou l'objectif général du projet est clair et bien énoncé
0	
0,00	

DESCRIPTION DU PROJET

	La description des activités ou de la démarche est claire et suffisamment détaillée.
	La description des activités permet l'atteinte des objectifs visés.
	Le programme, les activités ou services sont appropriés (clientèle, besoins, meilleures pratiques, etc...)
	Les objectifs visés sont cohérents avec le but ou l'objectif général du projet.
	La contribution de chacun des partenaires impliqués dans le projet est clairement décrite.
0	
0,00	

PLANIFICATION FINANCIÈRE DU PROJET

	La planification financière du projet apparaît réaliste en fonction des objectifs visés et des activités prévues.
	Les partenaires ont bien précisé les différentes dépenses ainsi que les éventuels revenus prévus pour le projet.
	Les dépenses proposées sont admissibles
0	
0,00	

Total cote
 TOTAL %

0
0,00

BIBLIOGRAPHIE

- BOSSÉ, M-A., CORBEIL, D., CÔTÉ, N., COUTU, É. et PAGETTE, M. (sous la coordination de Marc-André GIRARD). (2017). *Cadre de référence lanaudois pour le soutien à la création d'environnements favorables. Volet Services intégrés en périnatalité et pour la petite enfance à l'intention des familles vivant en contexte de vulnérabilité (SIPPE) et Programme canadien de nutrition prénatale (PCNP)*. Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et Direction programme jeunesse. www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciasss_lanaudiere/Sante_publique/Themes_NEW/Enfance_jeunesse_et_famille/Cadre_reference_SCEF_0-5_Lanaudiere_2021.pdf
- CHÉNIER, G. (2016). *Pyramide d'impacts populationnels des interventions en matière de sécurité alimentaire*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre, Direction de santé publique de la Montérégie. crdscq.com/wp-content/uploads/2022/01/Explication-pyramide-impact-populationnel-securite-alimentaire.pdf
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2011). *Sécurité et insécurité alimentaire chez les Québécois : une analyse de la situation en lien avec leurs habitudes alimentaires*. www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1333_securliealimentqucanalsituationhabalimement.pdf
- INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE DU QUÉBEC. (2014). *L'insécurité alimentaire dans les ménages québécois : mise à jour et évolution de 2005 à 2012*. numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/2405212
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2008). *Cadre de référence en matière de sécurité alimentaire*. publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2008/08-208-01.pdf
- MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. (2012). *La santé et ses déterminants. Mieux comprendre pour mieux agir*. <http://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2011/11-202-06.pdf>
- PARENT, A-A. (2015). *Portrait de la contribution de la santé publique à la sécurité alimentaire*. Centre intégré de santé et de services sociaux de la Capitale Nationale, Direction régionale de santé publique.
- DÉVELOPPEMENT SOCIAL LANAUDIÈRE. (DSL). *Planification stratégique de Nourrir Lanaudière (2026-2028)*. <https://www.prefetslanaudiere.com/wp-content/uploads/2026/03/2026-2028-nourrirlanaudiere-plan-daction-web.pdf>
- VIVRE EN VILLE. (2015). *Systèmes alimentaires durables*. collectivitesviables.org/articles/systeme-alimentaire-durable.aspx

**Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de Lanaudière**

Québec 

Production :
Direction de santé publique
Programme de santé environnementale
Avril 2026